

LE DROIT DE GREVE



Le droit de grève

Un droit fondamental

La grève est un droit reconnu à tous les salariés pour défendre des revendications professionnelles.

Qui peut faire grève ?

- Tous les salariés
- Action collective (au moins 2)
- Arrêt total du travail

Préavis

- Privé : pas de préavis

Conséquences

- Suspension du contrat (pas de rupture)
- Salaire retenu pendant la grève

Protection

- Interdiction de sanctionner ou licencier

Interdit

- Violence, dégradations, blocage total

Pourquoi ?

- Pour défendre ses droits et se faire entendre collectivement.

 **Un droit à exercer de manière responsable et solidaire**

TOUS EN GRÈVE LE SAMEDI 2 MAI

CFDT – UNSA – CFTC

Unis pour défendre les salariés de SFR Distribution